

# ASSEMBLEE GENERALE

## TREIZIEME SESSION

### Documents officiels



764°

SEANCE PLENIERE

Mardi 30 septembre 1958,  
à 10 h. 30

New-York

### SOMMAIRE

	Pages
Déclaration du Président.....	237
Point 9 de l'ordre du jour:	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Ortiz Mancía (Salvador).....	237
Discours de sir Claude Corea (Ceylan).....	239
Discours de M. Rifa'i (Jordanie).....	243
Discours de M. Tsiang (Chine).....	249

Président: M. Charles MALIK (Liban).

### Déclaration du Président

1. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Le rapport que, par sa résolution 1237 (ES-III) du 21 août 1958, l'Assemblée avait invité le Secrétaire général à lui soumettre a été distribué ce matin [A/3934]. Avant de donner la parole au premier orateur inscrit dans la discussion générale ce matin, je voudrais indiquer aux représentants qui ont déjà pris la parole au cours du débat que, s'ils désirent présenter des observations sur le rapport du Secrétaire général, ils auront tout loisir de le faire. Ceux qui n'ont pas encore pris part à la discussion générale pourront évidemment, s'ils le jugent utile, présenter leurs observations sur ce rapport au cours de leur intervention.

### POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Discussion générale (suite)

2. **M. ORTIZ MANCIA** (Salvador) [*traduit de l'espagnol*]: Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous offrir mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale où se trouvent réunis les distingués représentants de presque tous les peuples de la terre. Vos qualités d'homme d'Etat, d'écrivain et de philosophe, et votre grande expérience de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les services que vous y avez rendus, en particulier comme Président de la Commission des droits de l'homme, nous garantissent que vous saurez vous acquitter des hautes fonctions qui vous ont été confiées à juste titre.

3. La délégation du Salvador participe à la treizième session de l'Assemblée générale, animée du même esprit de coopération optimiste dont le gouvernement et le peuple de mon pays ont toujours fait preuve au cours des 13 années d'existence de l'Organisation.

4. Nous appartenons à un groupe régional de pays qui, vers la fin du siècle dernier, a élaboré et mis en pratique, dans les relations internationales, un ensemble de normes et de principes dont tous les Américains, aussi bien ceux du Nord que ceux du Centre ou du Sud, s'enorgueillissent à juste titre. En effet, l'Organisation des Etats américains, qui se compose des 20 républiques de l'Amérique latine et des Etats-Unis, est née des efforts que nos hommes d'Etat ont déployés

dès 1889 et 1890, lors de la réunion de la première Conférence internationale américaine tenue dans la ville de Washington; bien que cette conférence eût pour but la création d'une union douanière et l'adoption de dispositions douanières uniformes pour favoriser le développement des relations commerciales entre nos pays, il convient de noter que l'invitation adressée en cette occasion mentionnait, comme premier point de l'ordre du jour de la Conférence, la recherche de mesures tendant "à conserver la paix et à augmenter la prospérité des différents Etats américains"; en outre, un autre point de l'ordre du jour portait sur "l'accord et la recommandation concernant un plan définitif d'arbitrage applicable à toutes questions, litiges et différends qui existent ou peuvent surgir entre les divers Etats américains, afin de pouvoir régler de façon pacifique toutes les difficultés et les questions soulevées entre ces Etats et d'éviter les guerres".

5. On voit aisément l'analogie entre ces buts et ceux qui ont inspiré les travaux des hommes d'Etat du monde entier réunis à San-Francisco voici 13 ans et qui sont inscrits dans la Charte des Nations Unies. Ainsi s'explique l'appui résolu que les pays américains ont accordé à la création de l'Organisation mondiale, ainsi que le large et constant concours qu'elle a reçu et qu'elle reçoit de ces pays.

6. Je ne crains pas d'être accusé de vanité si je répète que nous nous enorgueillissons de notre système régional interaméricain qui a permis, en un moment de profonde inquiétude universelle, aux 21 ministres des affaires étrangères des pays d'Amérique de se réunir en un conseil de famille afin de réaffirmer leur solidarité et leur étroite coopération économique, et de déclarer unanimement, dans un communiqué publié à Washington le 24 septembre 1958:

"La période actuelle, d'évolution qui voit se transformer la structure politique, économique et sociale de la communauté exige que les nations américaines se consacrent de nouveau aux idéaux interaméricains d'indépendance, de liberté politique et de progrès économique et culturel, et qu'elles réaffirment leur foi en leur pouvoir d'agir avec dynamisme en vue de réaliser ces idéaux suprêmes."

7. Ainsi, une analogie existe entre les objectifs que poursuivaient les hommes d'Etat américains lorsqu'ils se sont réunis à Washington durant le dernier quart du XIXème siècle et ceux qui, à un degré plus modeste mais cependant important pour nous, citoyens de l'Amérique centrale, inspiraient nos hommes d'Etat en 1951, lors de la création de l'Organisation des Etats de l'Amérique centrale, qui a son siège dans la capitale de mon pays et qui, en peu d'années d'existence, est déjà parvenue à des résultats non négligeables. L'Organisation des Etats de l'Amérique centrale correspond, d'autre part, à l'aspiration de cinq peuples à revenir à leur unité primitive, non seulement parce que l'histoire, la tradition et la culture de ces peuples le veulent ainsi, mais parce qu'ils ont de plus en plus la conviction

qu'aucune des cinq petites républiques ne pourra parvenir à son plein développement si elles ne se regroupent toutes en une Amérique centrale unie.

8. Il me semble opportun de mentionner, à ce propos, le programme d'intégration économique des cinq pays membres de l'Organisation des Etats de l'Amérique centrale qui, depuis sept ans, ont mis en œuvre une formule d'action commune coordonnée pour le développement économique collectif, formule qui pourrait servir d'exemple; je considère qu'il n'est que justice de reconnaître publiquement l'aide technique très précieuse que ce programme a reçue de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) et d'autres organismes des Nations Unies. Dans le cadre du plan d'intégration économique de l'Amérique centrale fonctionnent déjà l'Institut supérieur d'administration publique, dont le siège se trouve à San-José (Costa-Rica), et l'Institut de recherches et de technologie industrielle pour l'Amérique centrale, dont le siège est dans la ville de Guatemala. La signature récente de quatre conventions multilatérales qui jettent les bases d'un marché commun de l'Amérique centrale revêt une importance spéciale. Le Panama, qui fait partie de cette région puisqu'il est l'une des républiques de l'isthme, pourra s'intégrer à notre système quand il le voudra: les portes lui sont ouvertes. Nous sommes très satisfaits de cet essai entrepris en Amérique centrale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et nous croyons qu'il pourra servir de précédent et d'expérience fructueuse pour une action du même genre dans d'autres parties de l'Amérique latine.

9. J'ai déjà parlé de la coopération que nous recevons de la CEPAL, et je ne voudrais pas manquer de mentionner aussi notre reconnaissance à l'égard de l'Administration de l'assistance technique (AAT) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), qui nous apportent également leur concours constant et actif dans la préparation et l'application de nos programmes.

10. Mon gouvernement considère qu'il est du devoir de tous les Etats Membres de contribuer à la consolidation et au perfectionnement d'organismes qui, comme l'AAT, le FISE et les commissions économiques régionales, accomplissent un travail considérable en faveur de l'humanité.

11. A l'époque actuelle où des courants centripètes réunissent des peuples qui étaient restés séparés, il serait paradoxal de contrarier la volonté de populations considérables en maintenant la division artificielle de pays comme l'Allemagne, la Corée et le Viet-Nam. Il est regrettable, d'autre part, qu'en raison même de cette division et de l'opposition d'une puissance étrangère ces pays n'aient pu entrer dans l'Organisation mondiale.

12. Mon gouvernement entretient les meilleures relations diplomatiques, culturelles et commerciales avec la République fédérale d'Allemagne, et il entretient de même des relations avec la République de Corée et celle du Viet-Nam; il verrait avec une profonde satisfaction les efforts en vue de la réunification de ces pays être couronnés de succès et l'Organisation des Nations Unies les accueillir comme Membres, car leur contribution à l'œuvre de paix et de prospérité de l'Organisation serait extrêmement précieuse.

13. Je ne crois pas exagérer en affirmant que les peuples de l'Amérique centrale et, d'une façon générale, les peuples de l'Amérique latine, ont le privilège de figurer, parmi ceux qui, fort heureusement, n'ont pas l'habitude de poser à l'Assemblée générale et aux autres organes des Nations Unies des problèmes complexes

et, encore moins, des questions politiques difficiles ou quasi impossibles à résoudre; cela est dû non seulement à l'existence de nos organisations et de nos systèmes régionaux, mais aussi au fait que, grâce à la Providence, des problèmes et des questions de ce genre surgissent rarement entre nous.

14. De nombreux observateurs et commentateurs de la vie internationale actuelle en ont conclu fort justement que les Etats de l'Amérique latine, aussi bien les moyens que les petits, jouent à l'Organisation des Nations Unies, de même que bien d'autres pays, un rôle modérateur salutaire et que leurs initiatives ou leurs avis inspirent assez souvent des solutions que d'autres ne voient pas ou ne peuvent voir en raison de la situation où ils se trouvent.

15. Certes, il n'est évidemment pas toujours possible de procéder d'une manière qui satisfasse les uns et les autres sur des questions données. Lorsque sont en jeu des intérêts opposés d'une grande importance économique, politique ou militaire, il est fréquemment difficile, dans une institution telle que l'Organisation des Nations Unies, d'agir sans susciter le moindre sentiment de désaccord dans l'un des camps qui s'affrontent. L'impossibilité d'éviter qu'il en soit ainsi, même en procédant avec les meilleures intentions, n'échappe pas aux esprits perspicaces et avisés. Devant cette lutte d'intérêts, nos peuples et nos gouvernements proclament toujours les principes du droit et de la justice et gardent le constant désir de voir ces hautes valeurs prévaloir définitivement aux relations humaines.

16. La présente session de l'Assemblée générale s'est ouverte et se déroule dans des circonstances particulièrement angoissantes pour le monde. Avant que soit terminée la crise du Moyen-Orient, qui a donné lieu à la troisième session extraordinaire d'urgence et qui devra encore être examinée à la présente session, le conflit militaire du détroit de Formose grandit et s'intensifie jusqu'à prendre un caractère très alarmant; c'est là une question d'où pourrait facilement sortir la troisième guerre mondiale si les dirigeants des grandes puissances ne gardent pas à tout moment la sérénité et le sens des responsabilités devant l'histoire qu'on peut attendre d'hommes de leur envergure. Bien que la question ne soit pas encore inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, il est évident que si les conversations de Varsovie entre les représentants des Etats-Unis et ceux de la République populaire de Chine échouent, et s'il en est de même de toute autre tentative de règlement pacifique à ce sujet, cette question sera soumise à l'examen du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale et sera un sujet de préoccupation et d'inquiétude pour les représentants de tous les Etats Membres.

17. Des situations aussi graves que celles qui se présentent actuellement en Extrême-Orient et au Moyen-Orient rendent difficile l'examen de certaines questions très importantes de l'ordre du jour de la présente assemblée, comme celles du désarmement et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Si l'examen de ces questions est difficile en l'absence du climat nécessaire de modération, de compréhension et de tolérance, il est plus difficile encore d'aboutir à des conclusions concrètes sur des questions aussi importantes dont la solution, même provisoire, dépend en grande partie d'une diminution de la tension internationale, si aiguë à l'heure actuelle.

18. Je ne veux pas dire par là que le Gouvernement du Salvador ait perdu tout espoir quant à la possibilité

de parvenir à des accords définitifs et efficaces au sujet du désarmement, de la cessation des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène et de la fabrication de ces armes, ainsi que de la coopération internationale relative à l'étude et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Ce qui nous préoccupe, c'est la difficulté évidente de faire progresser ces diverses questions au cours de la présente session, étant donné que les esprits sont surexcités et que, dans ces conditions, il paraît illusoire d'espérer éviter les écueils qui, au cours de ces dernières années, ont arrêté la Commission du désarmement et son Sous-Comité.

19. J'ai de nouveau le plaisir d'affirmer que, comme les années passées, la délégation du Salvador prêtera son concours enthousiaste et sincère à l'étude des diverses questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale et qu'elle sera toujours prête à rechercher et à appuyer des solutions raisonnables inspirées par les buts et les principes de la Charte, et surtout par le maintien et le renforcement de la paix, ainsi que par la nécessité d'utiliser au mieux, pour le bien et le bonheur de tous et non pour leur ruine ou leur anéantissement, les grandes conquêtes auxquelles l'intelligence de l'homme est parvenue au cours de ces dernières années.

20. L'ordre du jour comprend les questions les plus variées, depuis certaines questions politiques et militaires du plus haut intérêt qui touchent à l'existence même du genre humain, en passant par les efforts de coopération internationale tendant à accélérer le développement des pays les moins développés, jusqu'aux questions qui visent au progrès et au développement économique, politique, social et culturel de groupes humains qui n'ont pas encore atteint le degré de développement nécessaire à l'autonomie et à l'indépendance.

21. C'est un lieu commun que d'affirmer que toutes ces questions n'intéressent pas exclusivement certains pays mais constituent des questions d'intérêt universel, et que l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées sont les centres où nous venons tous apporter notre coopération à l'œuvre commune et la rechercher en faveur de nos peuples. Il est évident que le fait d'avoir atteint un stade aussi élevé dans les relations internationales nous oblige à conserver, à améliorer et à faire fructifier le merveilleux patrimoine que nous possédons.

22. Malheureusement, un grave péril menace actuellement l'humanité et l'angoisse envahit tous les esprits, les marquant de ce que nous ne voudrions pas voir devenir le signe distinctif de cette deuxième moitié du XXème siècle. On se demande avec anxiété jusqu'à quel point les hommes d'Etat des nations les plus puissantes comprennent, non seulement devant l'histoire mais encore devant la volonté divine qui a permis l'univers, leur terrible responsabilité de pouvoir condamner à l'extermination des peuples innocents en leur imposant les conséquences de rivalités qui peuvent et doivent être surmontées.

23. Je me permets de demander à Dieu qu'il répande sa bonté et son infinie sagesse sur tous les représentants qui siègent à l'Assemblée, qu'il leur dispense le pouvoir, le courage et la volonté d'adopter les résolutions les meilleures, et qu'il facilite l'avènement d'une ère de confiance dans laquelle une fraternisation véritable entre tous les hommes deviendra une réalité.

24. Sir Claudé COREA (Ceylan) [traduit de l'anglais]. Quiconque contemple le spectacle du monde voit se succéder, presque aussi rapidement que dans

un kaléidoscope, des événements capitaux dont dépendent le bonheur ou le malheur de l'homme, la paix ou la guerre. La science et la technique font des progrès considérables. L'homme a arraché ses secrets à la nature et il a dompté une énergie prodigieuse qu'il peut employer à des fins constructives ou destructives. Ce qui compte aujourd'hui, c'est la façon dont nous utiliserons ces grands progrès scientifiques et techniques et dont nous nous accommoderons de l'évolution, ayant toujours à l'esprit que c'est le facteur humain qui compte le plus. Nous avons de lourdes responsabilités, surtout en tant que membres de l'Assemblée.

25. Nous espérons donc sincèrement que, sous la sage et compétente direction du Président, la présente session de l'Assemblée générale pourra contribuer utilement à mettre à profit les occasions qui nous sont offertes, à relâcher la tension internationale et à créer un meilleur climat de compréhension et de bonne volonté entre les nations, de telle façon que les progrès réalisés puissent être consacrés au bien de l'humanité. L'Organisation des Nations Unies symbolise les espoirs et les aspirations de l'homme vers une vie de paix et de prospérité. La délégation de Ceylan a toujours pensé et croit fermement que, dans un monde troublé par le heurt des idéologies et des intérêts, l'Organisation est nécessaire et même essentielle pour maintenir la paix et la bonne entente entre les peuples. Les pays et les peuples ne peuvent plus vivre dans l'isolement. Avec le progrès des communications, le monde est devenu si petit que tout événement important, où qu'il se produise, intéresse le globe tout entier. On comprend mieux aujourd'hui, et on accueille partout favorablement, la lutte des peuples pour l'indépendance et l'autonomie. Les problèmes économiques auxquels les pays sous-développés doivent faire face intéressent même les régions les plus avancées du point de vue industriel. Tous les pays du monde dépendent donc aujourd'hui les uns des autres dans bien des domaines, et ce qui concerne l'un concerne tous les autres. Du point de vue militaire, l'ingéniosité des hommes a si bien perfectionné les armes de destruction que toute guerre future importante entraînerait l'annihilation totale de l'humanité. C'est en fonction de cette situation que nous devons examiner le rôle important qu'une institution telle que l'Organisation des Nations Unies peut et doit jouer pour amener les peuples du monde à se mieux comprendre. Depuis sa création il y a 13 ans, elle a vu ses forces s'accroître constamment et elle a contribué dans une très large mesure à favoriser la réalisation des objectifs et la mise en œuvre des principes pour lesquels elle a été créée.

26. Dans les domaines politique, économique, social et juridique, l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées ont fait beaucoup pour améliorer le sort de l'humanité. Sans doute une organisation de ce genre a-t-elle ses limites et peut-on encore la perfectionner, mais elle joue dans la solution des problèmes nationaux et internationaux un rôle tout à fait remarquable. Pour progresser dans la voie de la paix et de la prospérité, il faut l'améliorer et la renforcer, afin qu'elle puisse faire face aux exigences de notre temps. Après tout, nous n'avons que 13 ans, ce qui ne représente qu'une bien courte période dans la longue histoire de l'humanité. Si nous avons remporté tant de succès dans les jours difficiles de l'après-guerre, il nous est permis d'envisager l'avenir avec confiance, à condition que nous restions toujours fidèles aux principes fondamentaux de la Charte.

27. La délégation de Ceylan considère que l'un des moyens de renforcer l'Organisation consiste à mettre en œuvre le principe de l'universalité. Quel que soit son système politique, économique ou social, tout Etat souverain doit avoir le droit d'y être représenté. C'est là une des raisons pour lesquelles la délégation de Ceylan a soutenu le droit de la République populaire de Chine d'être représentée à l'Organisation des Nations Unies. Non seulement l'admission de la République populaire de Chine confirmera le principe d'universalité que nous devons suivre scrupuleusement, mais encore elle permettra de résoudre maints problèmes internationaux et, par cela même, de préserver la paix, ce qui est la raison d'être essentielle des Nations Unies.

28. Une situation dangereuse, pleine de risques terribles, existe aujourd'hui en Extrême-Orient. Un différend y oppose le Gouvernement de la République populaire de Chine aux nationalistes chinois de Formose. Chaque camp a l'appui de grandes puissances, et la moindre fausse manœuvre dans le détroit de Formose peut provoquer un conflit majeur qui apporterait la mort et la ruine au monde entier. Peut-être, si la République populaire de Chine était Membre de l'Organisation des Nations Unies, le problème ne se fût-il pas posé de la même façon, et, même s'il s'était posé, peut-être la solution en eût-elle été plus simple. Comme d'autres délégations, celle de Ceylan envisage avec beaucoup d'inquiétude la situation en Extrême-Orient. Nous espérons sincèrement que la sagesse, la modération et le bon sens prévaudront chez les parties en cause, et que l'on fera tout pour résoudre ce problème par des moyens pacifiques. C'est pourquoi nous nous réjouissons que des négociations aient lieu actuellement à Varsovie entre le Gouvernement des Etats-Unis et celui de la République populaire de Chine. Tous les gouvernements sont responsables du maintien de la paix et de la bonne entente internationale. Il ne faut donc épargner aucun effort pour parvenir à un règlement juste et raisonnable de cette question.

29. Ma délégation croit fermement qu'un règlement acceptable pour tous sera bientôt trouvé. Nous ne pouvons ni ne devons échouer. Sans parler de la ruine universelle que provoquerait un conflit majeur qu'il nous faut empêcher coûte que coûte, il y a le fait que tous les pays, grands et petits, désirent la paix. La République populaire de Chine et l'URSS suivent une politique de coexistence pacifique qui est aussi celle des puissances qui ont participé à la Conférence de Bandoung. Exprimée différemment, c'est aussi la politique des Etats-Unis, du Royaume-Uni, et de tous les pays d'Europe et d'Amérique latine. Respecter des relations de bon voisinage est synonyme de coexistence pacifique. En fait, dans le monde chrétien tout au moins, les "relations de bon voisinage" ont une signification peut-être encore plus grande. Cette idée, qui implique l'amour du prochain, est la pierre angulaire de la chrétienté. Le monde entier exprime donc la même croyance, la même espérance et la même foi. Ce qu'il importe de faire en tout temps, et surtout en période de crise, c'est d'appliquer cette croyance unique, qui s'exprime en termes différents, à la vie et aux situations litigieuses qui peuvent se présenter parfois. Tous les hommes de bonne volonté, j'en suis sûr, reconnaîtront donc qu'il est nécessaire d'accorder la pratique avec les préceptes.

30. Nous avons constaté avec satisfaction que les pays directement intéressés s'accordent généralement à reconnaître que les différends doivent se régler non par le recours à la force, mais par des négociations pacifiques. Nous aussi, nous sommes persuadés qu'il faut

écarter tout recours à la force. Les parties en présence ne sont maintenant séparées que par un étroit fossé, et nous demandons instamment aux grandes puissances de prendre les mesures nécessaires pour le combler en usant de modération et de bonne volonté et en faisant triompher leur désir de vivre en paix, en bons voisins, dans ce monde chaque jour plus petit. Inutile de dire que, dans cette entreprise, les grandes puissances et tous les pays intéressés sont assurés de l'appui le plus complet des petites puissances qui sont représentées à l'Assemblée.

31. Il y a à peine un mois, nous nous sommes réunis en session extraordinaire d'urgence pour voir comment l'Organisation pourrait régler les problèmes pressants qui se posaient dans le Moyen-Orient, problèmes rendus plus graves par le débarquement de troupes américaines et britanniques respectivement au Liban et en Jordanie. Ce fut vraiment de bon augure que, dans un esprit de compromis et de compréhension, l'Assemblée générale adoptât à l'unanimité, comme étape préliminaire à la solution de ces problèmes, une résolution présentée en commun par tous les Etats arabes [résolution 1237 (ES-III)]. La décision prise à cette occasion par les Nations Unies a grandement contribué à détendre la situation dans cette partie du monde, et nous sommes heureux que les Etats Membres directement intéressés aient accepté d'unir leurs efforts. Nous avons observé avec intérêt l'habileté et le zèle avec lesquels, comme toujours, le Secrétaire général s'est acquitté de la mission que l'Assemblée générale lui avait confiée. Nous lui devons des louanges et des remerciements. Son rapport [A/3934] vient d'être distribué et nous l'examinerons sans doute prochainement. Bien que je prenne la parole après la distribution du rapport, je sollicite l'indulgence du Président pour le cas où j'estimerai nécessaire de présenter sur ce document des observations à un stade ultérieur de la discussion générale.

32. La troisième session extraordinaire d'urgence, qui a rendu ce résultat possible, s'inscrit dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies comme un exemple du ferme attachement des Etats Membres à l'application pratique et heureuse des principes de la coexistence pacifique ou des relations de bon voisinage dans le règlement des différends. Puisse cet esprit nous inspirer toujours, comme l'étoile qui nous guide vers le havre de la paix mondiale.

33. Nous avons dit en d'autres occasions que l'existence de groupements de forces est l'une des causes principales de la tension dans le monde. Malheureusement, cet état de choses persistant engendre la crainte et la méfiance, accroît la tension internationale et accélère la course aux armements. Aujourd'hui, nous avons le spectacle de grandes puissances, alliées à beaucoup d'autres pays et armées d'armes nucléaires et thermonucléaires, qui sont prêtes à parer à toute éventualité. Pour sortir de ce cercle vicieux de soupçons, de crainte et de préparatifs de guerre, la délégation de Ceylan estime qu'il faut s'attacher à éliminer la méfiance et la peur et à bâtir la foi et la confiance internationales. "La graine de la guerre est semée dans l'esprit des hommes", dit un adage plein de vérité. Si l'on veut arrêter la course à l'abîme, il faut renoncer aux groupes militaires et conclure des traités de non-agression et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays. Si toutes les puissances, et en particulier les grandes, appliquent loyalement le principe de la coexistence pacifique dont j'ai déjà parlé, il sera possible de créer un climat de confiance et de foi, qui, à son tour,

favorisera le règlement de tous les autres problèmes qui se posent à nous et contribuera aussi à régler le problème du désarmement. Si nous réussissons, les sommes considérables qui sont aujourd'hui englouties dans la fabrication d'armes terribles de destruction pourront être utilement consacrées au développement économique des pays, notamment des pays sous-développés, qui ont tant besoin de capitaux et de connaissances techniques.

34. Nous estimons que, dans l'état actuel de tension qui règne dans le monde, les petits pays non engagés, comme Ceylan et bien d'autres, peuvent jouer un rôle essentiel en favorisant l'entente entre les deux groupements de forces. Une attitude de détachement dans les conflits qui les opposent nous permet non seulement de porter un jugement sur les problèmes qui se posent à l'Assemblée, mais encore de faire des suggestions positives sans être gênés par un quelconque attachement à tel ou tel groupement militaire. Nous sommes persuadés que cette politique aidera à réduire la tension internationale et à étendre le domaine de la paix.

35. Nous sommes heureux du succès de la Conférence d'experts chargée d'étudier la possibilité de déceler les violations d'un accord éventuel sur la suspension des essais nucléaires, récemment tenue à Genève, et nous nous félicitons que les grandes puissances soient maintenant prêtes à entreprendre des négociations sur l'arrêt des essais nucléaires. Nous nous réjouissons aussi de la proposition qui a été faite tendant à réunir une conférence d'experts chargés de discuter les mesures propres à empêcher une attaque par surprise. Nous souhaitons ardemment que ces négociations préludent à un accord d'ensemble sur le désarmement.

36. Je voudrais maintenant faire une brève allusion à la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, qui est une grande réalisation des Nations Unies et que 58 nations, y compris Ceylan, ont ratifiée. Il m'est agréable d'en parler puisque cette année marque son dixième anniversaire. La Convention protège les êtres humains contre le danger d'exterminations telles que celles qui se sont produites dans le passé. L'adoption de cette convention a rehaussé le prestige de l'Organisation des Nations Unies dans le monde, à cause de sa grande importance morale. Ma délégation espère que ceux qui ne l'ont pas encore ratifiée le feront sans tarder.

37. A l'ordre du jour de l'Assemblée générale figurent plusieurs questions importantes dont j'aimerais parler, mais, comme il s'agit de problèmes spéciaux qui seront vraisemblablement examinés de très près par la Première Commission, par la Commission politique spéciale et, en vérité, par toutes les autres commissions, je m'abstiendrai de les évoquer ici, et je réserve mes commentaires pour le moment où les commissions intéressées en débattront. Je pense, en particulier, aux problèmes qui concernent le Sud-Ouest Africain, l'Algérie, Chypre et à la question de l'apartheid dans l'Union Sud-Africaine. Le point de vue de ma délégation, qui a été exposé lors de précédentes sessions de l'Assemblée générale, est bien connu de tous.

38. En ce qui concerne l'apartheid, les puissances qui participent au plan de Colombo, dont Ceylan fait partie, ont exprimé à Colombo en 1954, et plus tard à Bogor (Indonésie), la grande inquiétude que leur fait éprouver la situation existante. En 1955, les nations asiatiques et africaines, réunies à la Conférence de Bandung, ont déploré la politique et les pratiques de ségrégation raciale et ont réaffirmé leur résolution

d'éliminer toute trace de racisme. Le Gouvernement de Ceylan s'est donc engagé à soutenir cette politique qui est conforme aux principes de la Charte des Nations Unies. Mais nous regrettons que certaines délégations prétendent encore que l'Assemblée générale n'est pas compétente pour en discuter, alors qu'elle-même, lors de chacune des sessions précédentes, a affirmé par ses résolutions que le problème relevait de la compétence de l'Organisation des Nations Unies.

39. Ma délégation espère que ces questions seront étudiées attentivement au cours de la présente session et que des solutions satisfaisantes leur seront trouvées en conformité avec les principes si clairement énoncés dans la Charte.

40. La question de l'Irian occidentale n'est pas soumise à l'Assemblée générale cette année, mais elle demeure, hélas! un sujet de discorde entre les parties directement intéressées. Bien qu'il y ait été fait allusion au cours de la discussion générale, je n'en parlerai pas, si ce n'est pour dire que nous souhaitons voir les Gouvernements indonésien et néerlandais l'examiner avec calme et objectivité, dans un esprit de confiance mutuelle et de bonne volonté, et trouver un règlement juste et raisonnable. L'Organisation des Nations Unies doit cependant suivre attentivement les discussions qui auront lieu en dehors d'elle sur cette importante question.

41. Je voudrais maintenant évoquer brièvement quelques problèmes économiques vitaux qui intéressent plus de la moitié du genre humain. Dès 1945 déjà, ils n'avaient pas échappé aux fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, qui avaient inscrit dans la Charte l'obligation pour les Etats Membres de "recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples". Je souligne les mots "institutions internationales". Ils précisaient plus loin que "[Des] conditions de stabilité et de bien-être [sont] nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales...", et, à cette fin, ils prescrivaient aux Nations Unies de favoriser "le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social".

42. C'est pourquoi, à sa sixième session, l'Assemblée générale a adopté une résolution [520 A (VI)] demandant au Conseil économique et social de lui soumettre, lors de sa septième session, un plan détaillé pour la création, aussitôt que les circonstances le permettraient, d'un fonds spécial en vue de l'octroi aux pays insuffisamment développés de subventions et de prêts à faible intérêt et à long terme pour les aider à accélérer leur développement économique.

43. Ma délégation regrette que le fonds qui permettrait de fournir une assistance sur une grande échelle reste encore à créer. En attendant, les pays moins développés ont connu de très grandes difficultés économiques et financières. Il est vrai que les Nations Unies et certains grands pays industriels parmi les plus avancés ont fait un effort pour s'acquitter des obligations de la Charte. Ma délégation souhaite exprimer sa reconnaissance à ces pays pour l'aide qu'ils ont apportée jusqu'à ce jour. Nous voudrions aussi remercier le Secrétaire général de ses efforts dans ce domaine. Malheureusement, seul, il ne peut rien. Certes, il peut avancer des suggestions et des propositions, mais c'est aux Etats Membres qu'il appartient d'agir, et nous avons pu constater, hélas! que ses initiatives ont été

étouffées et contrecarrées par suite du manque d'enthousiasme et même de l'opposition des pays qui sont les seuls à pouvoir fournir l'aide financière indispensable. Il est visible cependant que les grands pays comprennent la nécessité d'un développement économique. Je pense à l'aide immense et généreuse que les Etats-Unis, grâce à la création du plan Marshall peu après la fin de la deuxième guerre mondiale, ont apportée aux pays d'Europe ravagés par le conflit. Cette initiative digne d'un grand Etat a sauvé l'Europe d'un effondrement économique total, car les besoins y étaient grands à l'époque, et l'assistance répondait à une nécessité pressante. Des millions d'Européens se souviendront toujours avec gratitude des Etats-Unis.

44. Aucune opération économique de cette ampleur n'a été menée dans une autre partie du monde. Et pourtant, les pays sous-développés, d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique latine, ont tout autant, sinon plus, besoin d'aide. Nous savons que la famine, le besoin, l'analphabétisme, la maladie et des niveaux de vie anormalement bas sont le lot des habitants de ces régions, qui représentent la moitié de la population du globe. Il en résulte un mécontentement croissant dans ces pays, dont beaucoup ont adopté le régime démocratique. Les peuples d'Asie sont dans un état d'effervescence économique. La révolution est là, mais, heureusement, elle n'est encore que latente. Les peuples attendent, espèrent, et tendent les mains, confiants de se voir bientôt gratifiés des bonnes choses de la vie auxquelles ils savent qu'ils ont droit.

45. Nous ne pouvons donc tarder davantage à leur fournir l'aide dont ils ont besoin et c'est à l'Organisation des Nations Unies de faire tout ce qui est en son pouvoir pour la leur donner. Les pays sous-développés connaissent bien des difficultés, mais la plus grave est le manque de connaissances techniques et de ressources financières. Déjà, le programme d'assistance technique des Nations Unies, le plan de Colombo et les programmes d'aide technique des Etats-Unis, de l'URSS et d'autres pays ont fait beaucoup. En ce qui concerne les connaissances techniques, les dons et prêts qui ont été consentis par de nombreux pays en vertu d'accords bilatéraux, les sommes qui ont été accordées par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, et les ressources financières des pays sous-développés eux-mêmes ont apporté une aide certaine, mais le montant global de tous ces efforts est encore inférieur aux besoins. On a fait un peu de bien, mais il en reste encore beaucoup à faire. L'Organisation elle-même essaye, il y a deux ans, d'obtenir l'appui des Etats Membres à un plan assez complet d'assistance économique connu sous le nom de Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique (SUNFED). Mais cette initiative n'a pas recueilli l'adhésion des pays dont l'appui était indispensable. Nous regrettons que ce plan Marshall en réduction pour l'assistance aux pays sous-développés ait donc dû être abandonné. Ma délégation se félicite cependant qu'un nouveau plan soit aujourd'hui soumis à l'Assemblée, bien que sa portée soit encore plus réduite; partant du principe qu'il faut être reconnaissant même des moindres bienfaits, elle accueille avec plaisir cette proposition et espère qu'elle sera adoptée et que sa mise en pratique sera exempte de toute manœuvre politique. Le conseil d'administration de ce plan d'assistance devrait être composé de façon à garantir que ses activités seront uniquement économiques, et non politiques.

46. Ma délégation se réjouit de la création de la Commission économique pour l'Afrique, établie sur le mo-

dèle de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Ces deux commissions feront beaucoup pour aider les peuples de ces deux continents sous-développés. Mais elles échoueront dans leur tâche si elles n'obtiennent pas le plein appui financier qui leur permettra de mener à bien des travaux utiles de développement.

47. C'est avec un grand plaisir que nous avons vu se manifester une nouvelle tendance: les Etats-Unis et d'autres pays ont reconnu le besoin impérieux d'une aide financière considérable. Ma délégation tient à exprimer sa gratitude au Président des Etats-Unis pour avoir préconisé [733<sup>ème</sup> séance], au cours de la troisième session extraordinaire d'urgence, la création d'un organisme financier destiné aux pays du Moyen-Orient et assuré de l'appui des Etats-Unis. Nous avons noté avec plaisir que l'URSS avait, elle aussi, promis son concours à ce projet. Nous avons aussi appris avec joie que la récente Conférence des ministres des affaires étrangères des Etats-Unis et des pays d'Amérique latine, tenue à Washington, a abouti à créer une institution bancaire qui, avec l'aide des Etats-Unis, favorisera les progrès économiques des pays de l'Amérique latine. Ce sont là deux grands événements, et nous souhaitons l'établissement rapide de ces institutions et leur plein succès dans l'avenir. C'est l'espoir de ma délégation de voir envisagée une mesure analogue pour l'Asie du Sud et du Sud-Est où la misère, la famine et le besoin sévissent dans une population qui représente le quart de celle de la terre.

48. Le niveau de vie très bas des peuples d'Asie fait courir à la paix et à la démocratie un danger direct qui doit préoccuper sérieusement les Nations Unies et tous les pays démocratiques. Ce que j'ai dit des peuples d'Asie, je peux aussi le dire des peuples de tous les pays sous-développés du monde. Il ne faut donc épargner aucun effort pour régler ce grave problème vite et bien.

49. Je me suis efforcé de montrer l'importance de l'aspect financier de l'aide donnée par les pays développés aux pays moins développés. Mais il existe un autre aspect, qui n'est pas moins important: celui de l'auto-assistance. Les pays sous-développés ont maintenant entrepris d'utiliser à plein leurs ressources pour édifier eux-mêmes et pour eux-mêmes un monde meilleur. Ils préféreraient, dans toute la mesure possible, ne rechercher une aide extérieure qu'après avoir épuisé leurs ressources limitées; mais, dans leur tâche, ils ont encore besoin d'une aide qui n'implique pas directement l'octroi de dons ou de prêts. Presque tous sont des pays agricoles et producteurs de matières premières. Ils sont tributaires de la vente de leurs produits sur les marchés mondiaux. Les fluctuations de prix fréquentes et souvent imprévues affectent gravement et défavorablement leur économie. L'instabilité des prix est un des dangers auxquels ils sont exposés. De plus, il est important qu'ils reçoivent un prix juste et raisonnable pour leurs produits. Il est donc essentiel que des mesures soient prises pour empêcher des fluctuations brutales et pour garantir des prix justes et équitables sur le marché mondial, à la fois pour le producteur et le consommateur. Ce n'est pas impossible. En fait, cet aspect du problème a fait l'objet de discussions répétées au Conseil économique et social, à la Commission du commerce international des produits de base ainsi qu'entre les pays signataires de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT); des mesures ont été prises en ce qui concerne plusieurs produits tels que le blé, le sucre, l'étain et plus récem-

ment le... é, et elles ont donné de bons résultats. Ma délégation estime que des accords concernant les produits de base sont vitaux pour le développement économique, et j'insiste sur la nécessité de poursuivre immédiatement nos efforts dans ce sens.

50. On peut aussi activer les progrès de l'économie, sans avoir recours à une aide financière, en augmentant le volume des échanges internationaux. Mais l'expansion commerciale est entravée par la politique restrictive que suivent certains pays. La situation devient encore plus grave lorsque ce sont de grands pays importateurs qui appliquent une telle politique. Le protectionnisme, les tarifs douaniers élevés et le contingentement s'opposent à l'expansion du commerce mondial et ont un effet nocif sur l'économie des petits pays et des pays sous-développés. C'est ainsi que des mesures sur lesquelles ils ne peuvent exercer aucune action empêchent ces pays de tirer de leurs propres ressources le moyen d'élever le niveau de vie de leur population. De telles mesures nuisent même aux pays les plus avancés puisqu'elles réduisent le pouvoir d'achat des millions d'habitants des pays sous-développés.

51. Je voudrais enfin dire quelques mots, avant de conclure, sur la question des besoins des pays sous-développés en capitaux privés. Ces apports de capitaux sont très réduits à l'heure actuelle, et les raisons en ont été discutées si souvent et en tant d'endroits que je ne veux pas prendre le temps de les examiner; elles ne sont que trop connues; ce qui manque, c'est l'initiative; mais je veux insister pour qu'un effort soit fait afin de faciliter l'afflux de capitaux privés vers les régions qui sont totalement dépourvues de possibilités d'investissement et ont si grand besoin d'une aide financière rapide.

52. J'ai essayé brièvement de décrire quelques-uns des problèmes politiques et économiques qui se posent à nous. Il faudra prendre à leur sujet des décisions importantes qui auront des répercussions d'une grande portée sur l'avenir du monde. Mais, je le répète pour terminer, dans tous ces problèmes, le facteur dont il faut tenir compte surtout est le facteur humain. Nous ne serons pas en mesure de les résoudre tant que nous ne comprendrons pas que le destin de l'homme est en jeu. Qu'il s'agisse de conquérir la liberté et de s'affranchir de la domination étrangère, de se libérer de la famine et du besoin, d'exercer en toute liberté les droits fondamentaux de l'homme, d'atteindre le plus grand bonheur possible, ou de faire triompher la bonne volonté et l'entente internationale ou de choisir entre la paix et la guerre — tout dépend des relations que nous établirons entre les hommes et de ce que nous ferons ici, maintenant, à l'Assemblée. Si nous devons agir sous l'empire de la crainte et de la méfiance, de la haine et de l'inimitié, et poussés par le désir insensé de détruire, tout espoir serait interdit à l'homme. Mais si la charité, l'amour du prochain, la bonne volonté et le désir d'établir et de maintenir des relations amicales nous inspirent, alors l'espoir luit encore pour nous tous. Notre choix n'est pas douteux. Nous pouvons donc espérer en l'avènement d'une ère nouvelle de paix et de prospérité dans le monde.

53. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La parole est au Ministre des affaires étrangères du Soudan pour une motion d'ordre.

54. M. MAHGOUB (Soudan) [*traduit de l'anglais*]: Le rapport du Secrétaire général sur la situation dans le Moyen-Orient [A/3934] vient d'être distribué aux membres de l'Assemblée. Le Président a décidé que

tous les membres qui le désirent pourront faire connaître leur avis sur ce rapport et que les représentants qui sont déjà intervenus au cours de la discussion générale pourront également reprendre la parole au sujet de ce rapport. Je n'ai pas l'intention de contester la décision du Président, mais je tiens à indiquer que, pour diverses raisons, nous nous réservons de demander à tout moment, si nous le jugeons opportun, l'inscription de ce rapport à l'ordre du jour de la présente session. En effet, bien des représentants voudraient connaître l'opinion de leur gouvernement sur le rapport avant de s'y référer ou de le commenter.

55. D'autre part, le rapport n'épuise pas le sujet, puisqu'il est dit, au paragraphe 2 de l'annexe I: "... le Gouvernement des Etats-Unis a fait savoir au Secrétaire général qu'il a engagé avec le Gouvernement libanais des pourparlers en vue de fixer des dates pour l'évacuation de toutes les forces américaines", et à la fin du même paragraphe: "le Gouvernement des Etats-Unis et celui du Liban comptent annoncer leur décision à bref délai". Tant que cette décision ne sera pas connue, on ne pourra pas considérer le sujet comme épuisé.

56. Nous lisons également, au paragraphe 3 de l'annexe II:

"Le Gouvernement du Royaume-Uni a fait savoir en conséquence au Secrétaire général que... il avait engagé des pourparlers avec le Gouvernement jordanien en vue de fixer des dates pour le début et l'achèvement du retrait des forces britanniques. Le Gouvernement du Royaume-Uni et le Gouvernement de la Jordanie comptent que, sous réserve de progrès satisfaisants dans le sens indiqué aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, le retrait commencera au cours du mois d'octobre..."

Par conséquent, tant que nous ne connaissons pas exactement les décisions prises par les Gouvernements des Etats-Unis et du Liban d'une part, et les Gouvernements du Royaume-Uni et de la Jordanie d'autre part, nous ne pourrions pas discuter du rapport comme il convient. Je sollicite donc le droit de demander à n'importe quel moment l'inscription du rapport à l'ordre du jour.

57. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Il est bien entendu que, conformément au règlement intérieur de l'Assemblée générale, tout Etat Membre peut, pendant la session de l'Assemblée, demander l'inscription d'une question quelconque à l'ordre du jour. Le représentant du Soudan, comme tout autre membre de l'Assemblée, est donc pleinement en droit de proposer à n'importe quel moment l'inscription d'un nouveau point à l'ordre du jour. Lorsque l'Assemblée est saisie d'une telle demande, le Bureau l'examine et formule une recommandation sur laquelle l'Assemblée se prononce.

58. M. RIFA'I (Jordanie) [*traduit de l'anglais*]: Je voudrais tout d'abord vous exprimer, Monsieur le Président, au nom de la délégation jordanienne, nos chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence. Les liens officiels et privés très cordiaux qui existent entre Votre Excellence, en votre qualité d'éminent diplomate arabe, et les membres du gouvernement jordanien ou ses représentants expliquent la satisfaction et la fierté qu'éprouve ma délégation à vous voir bénéficier de la confiance de l'Assemblée. C'est avec grand plaisir que la délégation jordanienne saisit cette occasion de rendre hommage à l'éminent Ministre des affaires étrangères du Soudan, dont la Jordanie apprécie

cie hautement l'amitié et dont la précieuse contribution à la cause de la solidarité arabe ne sera jamais oubliée.

59. Ma délégation prend la parole aujourd'hui, alors que la discussion générale est déjà assez avancée et qu'elle a permis à diverses délégations d'exprimer leurs vues sur les principaux problèmes internationaux et sur des questions qui intéressent tous les Etats, petits et grands.

60. En tant que membre de l'Organisation des Nations Unies, la Jordanie a son point de vue personnel sur chacun de ces problèmes et nous vous l'exposerons quand ils seront débattus. Il va sans dire qu'en tant que pays arabe qui a derrière lui un long passé d'arabisme authentique, la Jordanie estime que tout problème qui intéresse l'un des pays arabes l'intéresse également. C'est pourquoi nous cherchons toujours à unir nos efforts à ceux des pays frères afin de régler les problèmes arabes de façon à répondre aux aspirations des peuples arabes et à défendre leurs intérêts. En pratiquant cette politique de nationalisme vrai, mon pays suit une ligne de conduite en harmonie avec les meilleures traditions arabes de dignité et d'efforts silencieux, dédaigneuse de toute propagande.

61. Les problèmes de Palestine et d'Algérie continueront d'être des facteurs essentiels de notre politique, quelle que soit l'évolution des événements internationaux; tant que les droits légitimes des Arabes n'auront pas été restaurés dans ces deux pays. Le sort des réfugiés arabes de Palestine continue de témoigner de façon tragique de l'impuissance de l'Organisation des Nations Unies à réparer le préjudice qu'on leur a causé.

62. Alors que la question de Palestine n'a malheureusement nullement avancé dans la voie d'une solution pacifique et juste, la question algérienne a progressé du fait que la volonté réelle du peuple d'Algérie a pu s'exprimer grâce à la formation d'un gouvernement national algérien dans un pays arabe. Nous espérons que cette mesure courageuse qui s'imposait contribuera à mettre fin à la guerre tragique qui se déroule actuellement en Algérie et amènera la paix dans cette région de la patrie arabe.

63. En outre, il y a dans la péninsule Arabique d'autres différends qui sont une source de tensions dans les relations extérieures des pays arabes. Le Gouvernement jordanien estime que, si l'on veut maintenir la paix et la sécurité dans cette région, ces différends doivent être réglés par des moyens pacifiques et de façon à satisfaire les droits légitimes des Arabes. Poursuivant ses efforts en faveur de la paix et de la solidarité régionale, le Royaume de Jordanie s'emploiera à agir en collaboration étroite avec les pays d'Asie et d'Afrique, avec lesquels notre pays forme une grande entité.

64. L'attention du monde s'attache en ce moment à la situation grave que connaît l'Extrême-Orient. Nous espérons que les efforts concertés du monde libre continueront à être un facteur de stabilisation dans cette importante zone stratégique et qu'ils contribueront à la défense de la cause de la liberté et de la paix.

65. La question de l'Irian occidental est l'un des principaux problèmes qui se posent en Asie. Elle n'est pas inscrite à l'ordre du jour de la treizième session de l'Assemblée générale, mais elle n'en continue pas moins de poser une menace pour la paix internationale. Le Gouvernement jordanien espère que les deux parties en litige parviendront à un règlement pacifique qui satisfasse les droits de l'Indonésie dans cette région.

66. Avant que les événements d'Extrême-Orient ne passent au premier plan de l'actualité, l'attention du

monde était centrée sur le Proche-Orient. A Chypre, des troubles avaient éclaté et le sang coulait. Mon pays espère que la question de Chypre sera réglée de façon pacifique, grâce à la conclusion, entre les parties intéressées, d'un accord tenant dûment compte du principe de la libre détermination des peuples.

67. Au Liban, des troubles ont compromis l'atmosphère de bien-être et de progrès que nos frères connaissaient depuis des dizaines d'années. Le rétablissement de la paix au Liban préoccupe tout particulièrement mes compatriotes, car les relations que nous entretenons avec ce pays ne sont pas seulement fondées sur notre origine commune, mais reposent aussi sur la vie de tous les jours et sur le fait que les principales voies d'accès aériennes et maritimes de la Jordanie passent par le Liban.

68. Lorsque des troubles ont éclaté dans d'autres parties du Moyen-Orient, la Jordanie les a suivis de très près, mais, fort heureusement, grâce au courage et à la vaillance de notre jeune Roi et à la solidarité liant les Jordaniens à leur gouvernement légitime, notre pays a pu se tenir à l'écart.

69. La délégation jordanienne se préoccupe surtout à l'heure actuelle de sa propre situation, que l'Assemblée générale a examinée à sa troisième session extraordinaire d'urgence. Le Secrétaire général a, conformément à la résolution adoptée le 21 août 1958 [résolution 1237 (ES-III)] présenté un rapport [A/3934] qui vient d'être distribué, et ma délégation tient, à cette occasion, à exposer les vues du Gouvernement jordanien sur ce rapport.

70. Le 14 août 1958, à la troisième session extraordinaire d'urgence, la délégation jordanienne a fait connaître son attitude [735<sup>ème</sup> séance]. A la suite de cet exposé, les représentants des gouvernements arabes ont procédé à des consultations et à des échanges de vues afin de parvenir à un règlement de ce différend entre pays arabes. Ces échanges de vues ont abouti à une résolution rédigée par toutes les délégations arabes et acceptée par leurs gouvernements respectifs; cette résolution, qui a ensuite été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale, prouvait de façon saisissante que les Etats arabes étaient résolus à régler leurs affaires entre eux. La Jordanie, en tant que partie plaignante, s'est félicitée d'avoir obtenu un résultat aussi satisfaisant.

71. Le préambule de la résolution réaffirmait le but de la Charte selon lequel les Etats doivent vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, but auquel mon pays a toujours souscrit, comme le montre tout ce que nous avons accompli à l'Organisation. La résolution précisait en outre que les Etats arabes étaient convenus, dans le Pacte de la Ligue des Etats arabes, de resserrer les liens étroits qui les unissent et d'affermir ces liens sur la base du respect mutuel de leur indépendance et de leur souveraineté.

72. Dans la section I du dispositif, sur laquelle repose toute la résolution, les Etats arabes renouvelaient l'assurance qu'ils avaient donnée que chaque Etat membre de la ligue arabe respecterait le régime de gouvernement établi dans les autres Etats membres en le considérant comme intéressant exclusivement ces Etats et que chaque Etat s'abstiendrait de toute action tendant au changement d'un régime établi de gouvernement.

73. La résolution allait même plus loin en ce sens et invitait tous les Etats Membres à agir en stricte conformité des principes du respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de chacun, de non-

agression, de stricte non-ingérence dans les affaires intérieures de chacun, et à faire en sorte que leur conduite, en paroles et en actes, soit conforme à ces principes. Dans la mesure où ces principes, consacrés par la Charte des Nations Unies et le Pacte de la Ligue des Etats arabes, sont réaffirmés par les Etats arabes auteurs de la résolution, ils prennent la valeur d'un nouvel engagement de tous les Etats arabes de pratiquer entre eux une politique nouvelle d'avantages mutuels, de collaboration et de bon voisinage.

74. Ainsi, la résolution ne visait pas simplement à réaffirmer des principes établis et des assurances déjà données mais à en faire des réalités concrètes. L'Assemblée générale a prouvé que telle était bien son intention quand, dans sa résolution, elle a prié le Secrétaire général de prendre sans délai, en consultation avec les gouvernements intéressés, les arrangements d'ordre pratique qui aideraient à maintenir les buts et les principes de la Charte en ce qui concerne la Jordanie dans les circonstances actuelles.

75. Lorsque les représentants des gouvernements arabes ont présenté leur résolution à l'Assemblée générale, ils n'ignoraient rien de la grave responsabilité qu'ils acceptaient d'assumer en ce qui concerne les relations entre pays arabes et les obligations internationales de leurs pays respectifs. L'Assemblée a admis que lorsqu'ils ont rédigé cette résolution, leurs intentions étaient sincères. Les Etats arabes se rendaient compte que s'ils violaient leur engagement ou s'ils ne tenaient pas leur parole, ils porteraient un coup sérieux à leur prestige sur le plan national et international; car en agissant ainsi, ils se rendraient coupables d'atteinte au nationalisme arabe pour toutes les générations futures. Ils ruineraient en fait le développement de leur pays et compromettraient l'unité arabe. C'est pourquoi mon pays a considéré que cette résolution constituait non seulement un document qui intéressait le monde arabe mais aussi une suite favorable à la plainte que nous avions formulée.

76. La Jordanie, ainsi que son gouvernement et son peuple, a beaucoup souffert de la pression exercée contre elle par l'un de ses plus proches voisins arabes, ainsi que de la façon peu équitable dont il l'a traitée. Alors que la Jordanie s'efforçait de résoudre les problèmes intérieurs qui se posaient à elle — difficultés économiques et financières, sécheresse, manque d'accès commode à la mer, détresse et misère de la masse des réfugiés arabes de Palestine, ainsi que troubles intérieurs suscités par les menées subversives de 1957 — elle a dû faire face à des difficultés supplémentaires qui avaient leur origine dans un pays arabe voisin.

77. Je n'ai pas l'intention de faire l'historique de ces récents et fâcheux événements, mais je dois reconnaître, à mon grand regret, que la résolution des pays arabes, que tous nos frères et nous-mêmes avons saluée avec joie, n'a pas encore été appliquée par toutes les parties qui l'avaient présentée.

78. En ce qui nous concerne, nous n'avons jamais manqué de faire face aux problèmes qu'il nous fallait résoudre. D'ailleurs, dans ce cas particulier, nous n'avons pas hésité à répondre immédiatement et avec enthousiasme à l'appel de nos frères arabes pour entamer une nouvelle phase de nos relations et travailler avec eux en tant que membres d'une même famille. Dès que la résolution des pays arabes a été adoptée, nous en avons appliqué les dispositions. Mon gouvernement a donné des instructions à tous les postes émetteurs jordaniens pour qu'ils cessent de diffuser toute

contre-propagande ou tout commentaire qui auraient pu être considérés comme contraires à l'esprit et à la lettre de la résolution, ou qui auraient pu tout au moins gêner un gouvernement arabe. Nous avons prié instamment la presse jordanienne d'adopter la même ligne de conduite. Nous avons échangé des messages de félicitations et d'espoir avec le Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes et nous avons déclaré que nous étions prêts à pardonner et à oublier.

79. Mon gouvernement a suivi cette politique conformément aux directives de S. M. le roi Hussein, tant parce que nous devons remplir nos obligations internationales et faire honneur à nos engagements que parce que nous désirions très sincèrement poursuivre une politique nationale à laquelle pourraient souscrire tous les peuples et tous les gouvernements des pays arabes étroitement unis et soucieux d'aller de l'avant dans la voie du progrès, du bonheur et de la paix.

80. Mais, alors que nous appliquions cette politique loyale et que nous exprimions nos intentions sincères, notre peuple lui-même nous a fait remarquer que nous étions les seuls à suivre la politique formulée dans la résolution. En Jordanie, comme dans d'autres pays, on s'étonnait de constater que la résolution était appliquée par la Jordanie, qui était l'auteur de la plainte, mais non par la République arabe unie, contre qui la plainte était dirigée.

81. Nous nous sommes, à tous les égards, conformés à chacune des dispositions de la résolution et ce, dès le moment où elle a été adoptée. Malheureusement, la République arabe unie n'a pas fait de même. Ma délégation estime qu'elle doit apporter certaines preuves à l'appui de ce qu'elle affirme. C'est pourquoi nous énumérerons brièvement les infractions à cette résolution.

82. La première infraction tient au blocus. Les lignes de communication et de transport commercial de la Jordanie sont coupées par la République arabe unie au nord et au sud de son territoire. Les avions jordaniens ne peuvent survoler la Syrie et l'Egypte. Les envois de carburants à travers la Syrie ne sont toujours pas autorisés et les transports terrestres à des fins commerciales et civiles sont interrompus par les autorités frontalières syriennes. On ne devrait pas permettre que l'attitude malveillante du Gouvernement de la République arabe unie à l'égard de mon gouvernement se traduise par ces mesures injustes appliquées au peuple jordanien et lui impose cette sorte de blocus. Il s'agit là de mesures que ni le droit, ni les accords internationaux, ni les sentiments humanitaires et nationaux, non plus que les termes de la résolution en question, ne sauraient permettre.

83. La seconde infraction tient aux provocations par radio. Les trois stations émettrices officielles de la République arabe unie, à savoir Radio-Le Caire, la Voix des Arabes au Caire, et Radio-Damas, sans compter un quatrième poste clandestin qui émet à partir d'une jeep se déplaçant en territoire syrien le long des frontières de la Jordanie, n'ont pas cessé d'entretenir l'agitation et d'essayer, nuit et jour, d'inciter le peuple à la violence. Cependant, nous avons pu constater au cours des derniers jours une amélioration sensible dans le ton et le langage de Radio-Le Caire, mais non dans ceux de Radio-Damas où du poste clandestin émettant en Syrie.

84. La troisième infraction touche la presse. Il est très regrettable qu'aucun quotidien ou hebdomadaire de la République arabe unie, en Egypte ou en Syrie, n'ait cessé d'attaquer la Jordanie depuis l'adoption de

la résolution. La délégation jordanienne possède un dossier volumineux sur la propagande incendiaire diffusée par la presse.

85. Comme quatrième infraction, je mentionnerai les infiltrations et la contrebande d'armes. Ses activités continuent de s'exercer à travers les frontières de la Jordanie. Pendant le mois de septembre, les patrouilles de sécurité jordaniennes ont effectué des enquêtes sur plusieurs incidents survenus aux frontières nord et sud. La délégation jordanienne possède une liste de ces incidents.

86. Outre ces faits, il y a eu d'autres formes d'infraction que ma délégation préfère ne pas exposer en public à moins que le déroulement des débats ne nous y oblige. Etant donné que le Gouvernement de la République arabe unie n'a pas traduit dans les faits les clauses de la résolution, il y a lieu de se demander pourquoi la République arabe unie n'a pas pu s'acquitter de ses obligations.

87. Nous avons peine à croire que les désirs exprimés à l'échelon supérieur au Caire demeurent sans écho dans tous les départements et toutes les provinces de la République arabe unie. Nous ne souhaitons pas non plus entendre dire que certains éléments destructeurs à l'œuvre dans la République arabe unie ont la faculté de détruire tout ce qui, dans la structure de l'unité arabe, pourrait être consolidé. Ceux qui prétendent servir le nationalisme arabe en recourant au désordre et à la destruction ne servent que leurs intérêts égoïstes aux dépens du bien-être de leurs compatriotes. Les étrangers qui prétendent défendre la cause arabe en incitant un Etat arabe à se dresser contre un autre et en attisant les différends qui existent entre les Etats arabes ne nourrissent pas des intentions sincères à l'égard des Arabes.

88. Cependant, et quel que soit le motif qui ait poussé la République arabe unie à ne pas appliquer les dispositions de la résolution, la Jordanie a décidé de continuer à prouver ses bonnes intentions et à se montrer à la hauteur de ses responsabilités nationales et internationales. Cette attitude est, de la part de la Jordanie, une preuve de plus de sa force et de sa solidarité intérieure; car, en des cas semblables, la maîtrise de soi ne constitue pas un signe de faiblesse, mais est une manifestation de courage et de confiance. Il n'en demeure pas moins que notre pays pourrait s'adapter rapidement à toute situation à laquelle il serait appelé à faire face.

89. Mon gouvernement a donc été très heureux et très honoré d'accueillir le Secrétaire général le 27 août 1958 et, de nouveau, le 8 septembre. M. Hammarskjöld s'est entretenu à plusieurs reprises avec S. M. le Roi et son premier ministre, assisté d'autres membres du gouvernement jordanien. Lors de ces entrevues, le point de vue jordanien lui a été exposé très franchement et très clairement. Le Secrétaire général est connu de tous pour sa compétence remarquable et sa sincérité. Les représentants du Gouvernement jordanien ont donc pu avoir avec lui des entretiens constructifs. Nos conversations avec le Secrétaire général ont eu principalement pour objet de permettre une exacte compréhension des objectifs de la résolution; nous nous sommes également efforcés de trouver avec lui les arrangements qui permettraient d'atteindre ces objectifs.

90. Le Gouvernement jordanien n'a pas constaté que l'interprétation donnée par le Secrétaire général des objectifs de la résolution différait de la sienne. Au paragraphe 27 de son rapport, le Secrétaire général dit:

"L'esprit dans lequel les consultations se sont déroulées en Jordanie et l'orientation de ces consultations ont donc correspondu pleinement à l'interprétation de la résolution que j'ai donnée dans le présent rapport."

91. Nos vues ont coïncidé avec celles du Secrétaire général sur tous les points essentiels. Les membres de l'Assemblée se rappellent que, pendant les débats de la troisième session extraordinaire d'urgence, la Jordanie a soutenu [735<sup>ème</sup> séance] que la question ne pourrait être résolue ni par une force des Nations Unies ni par un groupe d'observateurs des Nations Unies. Mon gouvernement a donc été heureux de constater que le Secrétaire général était du même avis.

92. Dans le communiqué commun publié à Amman à l'issue de la première visite du Secrétaire général, le 26 août 1958, on pouvait lire:

"Selon l'avis du Gouvernement jordanien, tel qu'il a été exprimé par le représentant de la Jordanie devant l'Assemblée générale réunie en session extraordinaire d'urgence, pas plus une force des Nations Unies qu'un groupe d'observation des frontières ne servirait de façon adéquate les fins envisagées par l'Assemblée générale. Le Secrétaire général partage cet avis."

Le Secrétaire général affirme la même chose au paragraphe 27 de son rapport:

"Etant donné que, dès le début, j'ai également considéré que ni une force des Nations Unies, ni un groupe d'observation des frontières ne serviraient de manière adéquate les fins de la résolution en ce qui concerne la Jordanie, j'ai accepté cette position du Gouvernement jordanien."

93. Au moment où la Jordanie a déclaré s'opposer à l'utilisation de forces ou d'observateurs des Nations Unies sur son territoire, certains membres de l'Assemblée ont cherché à en tirer argument et à accuser la Jordanie d'avoir adopté cette attitude pour excuser le maintien des forces britanniques sur son territoire. Cette accusation retentissait encore que le Secrétaire général lui-même déclarait partager l'avis de la Jordanie sur ce point.

94. C'est pourquoi la Jordanie a examiné, en consultation avec le Secrétaire général, les autres formes possibles d'une "présence" des Nations Unies dans le pays. Mon gouvernement et le Secrétaire général ont reconnu que l'établissement en Jordanie d'un "bureau représentatif" des Nations Unies et l'affectation à ce bureau d'un représentant spécial du Secrétaire général, accompagné du personnel voulu, permettrait de faciliter l'application de la résolution en vue de maintenir les principes de la Charte en ce qui concerne la Jordanie dans les circonstances actuelles.

95. Les principes de la Charte énoncés dans la résolution en ce qui concerne la Jordanie sont ceux de bon voisinage, de non-agression, de non-ingérence dans les affaires intérieures de chacun, de respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de chacun et d'avantages égaux et mutuels. Il y a également les assurances renouvelées, données dans la section I de la résolution et en fonction desquelles les arrangements d'ordre pratique doivent être pris. Ces assurances ont trait au principe selon lequel tout Etat arabe s'engage à respecter le régime de gouvernement établi dans les autres Etats arabes; ainsi qu'au principe mentionné à la fin du paragraphe 1 de la section I.

96. C'est en fonction des principes énoncés dans la résolution que doivent être pris les arrangements d'or-

dre pratique en ce qui concerne la Jordanie dans les circonstances actuelles. La Jordanie a exposé dans sa plainte ce qu'étaient pour elle ces circonstances actuelles. Elles comportent les éléments suivants; premièrement, agression indirecte et subversive venant de l'extérieur et tendant à renverser le régime constitutionnel légal; deuxièmement, infiltration de personnes armées et contrebande d'armes à travers les frontières; troisièmement, incitation à la violence par la radio et la presse, et utilisation de postes clandestins émettant de l'étranger; quatrièmement, blocus frappant le commerce et les moyens de transport; cinquièmement, actes de violence et mesures injustes contre des citoyens jordaniens, ainsi que dommages causés à leurs biens.

97. Sur la base de cette entente, nous avons estimé que les arrangements d'ordre pratique que le Secrétaire général était invité à prendre auraient pour effet de permettre de régler les divers points de notre plainte que je viens de mentionner.

98. Nos entretiens avec le Secrétaire général ont abouti à un accord sur diverses conclusions:

1) Il est convenu que le respect par tous les intéressés de ces principes en ce qui concerne la Jordanie fera l'objet d'un examen suivi de la part d'un représentant spécial des Nations Unies installé à Amman, car il est reconnu que la résolution intéresse avant tout la Jordanie.

2) Il est reconnu que le représentant spécial installé à Amman devra être secondé par des assistants dont le nombre sera fixé, en consultation avec le Gouvernement jordanien, compte tenu des besoins que l'activité du représentant spécial aura fait apparaître.

3) Le Gouvernement jordanien comprend que l'installation du représentant des Nations Unies à Amman doit permettre à celui-ci de constater les cas où l'une des parties au différend s'écarterait des principes énoncés dans la section I de la résolution en ce qui concerne la Jordanie.

4) Il a été reconnu que, pour permettre au représentant spécial de s'acquitter de sa tâche en Jordanie, aux fins susmentionnées, on devrait prendre certains autres arrangements en ce qui concerne la République arabe unie et le Liban.

Le Gouvernement jordanien estime que le représentant des Nations Unies à Amman devrait être assisté dans l'accomplissement de sa tâche par d'autres organes des Nations Unies installés dans la République arabe unie, étant donné que c'est sur le territoire de la République arabe unie que se sont produits les faits qui sont à l'origine de la plainte jordanienne. Le Secrétaire général écrit, au paragraphe 30 de son rapport:

"L'installation en Jordanie d'un organe des Nations Unies aux fins susmentionnées a soulevé une difficulté d'ordre pratique: en effet, installé dans ce pays, le nouvel organe aurait besoin d'une ligne de communication établie et assurée. Pour des raisons d'ordre pratique, il faudrait solliciter également le concours du Gouvernement libanais et celui de la République arabe unie. Toutefois, comme ces deux gouvernements se sont engagés à accorder toutes les facilités nécessaires en vue de la création d'un organe des Nations Unies en Jordanie, y compris des bureaux de liaison à Beyrouth et à Damas, je suis parvenu à la conclusion qu'il est possible de résoudre les difficultés d'ordre pratique et que l'on peut installer le nouvel organe à Amman."

5) Le Gouvernement jordanien a estimé que l'on devrait prendre au Caire des arrangements analogues

à ceux qui doivent être pris à Amman. Mais, étant donné qu'une personne chargée de la liaison doit être affectée à Damas, et une autre à Beyrouth, et que toutes deux dépendront directement du représentant affecté à Amman, et étant donné que l'on prendra des arrangements complémentaires pour établir une autre représentation diplomatique du Secrétaire général dans la région, mon gouvernement reconnaît le bien-fondé des raisons qui motivent les conclusions du Secrétaire général.

99. Je dois donner lecture de ce que le Secrétaire général écrit à ce sujet au paragraphe 35 de son rapport:

"Si l'on créait une représentation diplomatique locale, elle devrait, de toute évidence, s'étendre à l'ensemble de la région. Il serait donc impossible de réduire le poids des objections énoncées ci-dessus par un compromis, en limitant cette représentation à certaines des capitales intéressées seulement. Dans ces conditions, l'arrangement le plus satisfaisant m'a semblé être l'affectation expresse, au Siège, d'un représentant spécial qui se rendrait dans la région et auprès des divers gouvernements au nom du Secrétaire général, chaque fois que cela serait nécessaire. Reconnaisant le bien-fondé des raisons qui m'ont amené à cette conclusion, le Gouvernement jordanien l'a acceptée tout en maintenant son point de vue, selon lequel une représentation diplomatique locale dans chacune des capitales aurait, à son avis, été préférable. Les autres gouvernements intéressés m'ont assuré qu'ils étaient disposés à recevoir, lorsque j'en verrais la nécessité, un représentant diplomatique du Secrétaire général, venant du Siège."

Le Secrétaire général poursuit, aux paragraphes 36 et 37 du rapport:

"Il y aura donc, en vertu des arrangements pratiques envisagés, deux fonctionnaires ayant pour attributions d'assister le Secrétaire général aux fins d'exécution de la résolution: l'un sera chargé de veiller à l'application, par toutes les nations, des principes de la résolution en ce qui concerne la Jordanie; l'autre sera le représentant spécial du Secrétaire général lors des contacts directs, de caractère diplomatique, avec les gouvernements intéressés que le Secrétaire général pourrait estimer nécessaires, compte tenu des faits constatés par le premier représentant cité. Pour des raisons d'ordre pratique, ledit représentant serait affecté en permanence en Jordanie, tandis que le porte-parole diplomatique se trouverait au Siège.

"Il découle des principes dont s'inspirent les arrangements envisagés que le représentant se trouvant à Amman serait en contact avec le Gouvernement jordanien, en tant que gouvernement hôte, et avec le Secrétaire général, mais qu'il n'aurait de contact direct avec aucun autre gouvernement de la région, tandis que le représentant diplomatique, au contraire, serait habilité à avoir des entretiens avec ces autres gouvernements, au nom du Secrétaire général, mais ne serait pas en contact direct avec le Gouvernement jordanien. Les bureaux de liaison de Beyrouth et de Damas seraient placés sous l'autorité directe du représentant affecté à Amman, et auraient pour tâche de lui prêter assistance pour les questions relatives à la ligne de communication à créer."

100. Il est entendu — et cela ressort clairement et expressément de la résolution comme du rapport du

Secrétaire général — que les arrangements susmentionnés serviront à favoriser une politique positive de bon voisinage entre les Etats arabes. Cette politique offrirait des garanties quant à l'indépendance et l'intégrité de chacun de ces Etats et au respect de leur régime de gouvernement. A propos de ces arrangements, le Secrétaire général dit, au paragraphe 6 de son rapport :

“... ils doivent être considérés non pas comme pouvant remplacer une politique visant à des relations de bon voisinage conformément à la section I, mais comme pris en vue d'appuyer la mise en œuvre générale d'une telle politique en ce qui concerne le Liban et la Jordanie...”

101. Pour déterminer si les arrangements d'ordre pratique à prendre sont suffisants en vue d'assurer la mise en œuvre d'une politique de bon voisinage entre les Etats arabes, le Secrétaire général indique, au paragraphe 16 de son rapport, qu'il doit tenir compte “en particulier de la mesure dans laquelle les engagements touchant l'application d'une politique de bon voisinage semblent déjà s'être traduits dans les faits”. Le Secrétaire général poursuit, au même paragraphe :

“Pendant la période de transition, alors qu'il est permis d'espérer que les nations arabes aboutiront dans leurs efforts visant à instituer une politique de bon voisinage, mais qu'il y a encore lieu de craindre des frictions et des manquements aux grandes lignes de cette politique, les arrangements d'ordre pratique doivent avoir pour but de permettre d'examiner de façon suivie la mesure dans laquelle on se tient à la ligne de conduite générale et fournir le moyen de rectifier toute évolution défavorable.”

102. Le Gouvernement jordanien aurait été heureux de voir des relations fraternelles et de bon voisinage s'établir entre les Etats arabes sans recours à des arrangements extérieurs et uniquement sous l'impulsion d'un nationalisme sincère et d'une véritable fraternité. Espérons toutefois que la crise que viennent de traverser les Etats arabes saura utilement leur rappeler qu'il vaut mieux éviter ce genre de mise à l'épreuve.

103. Quoiqu'il en soit, nous voyons déjà des signes encourageants d'une amélioration des relations entre la Jordanie et les Etats arabes voisins. Le Secrétaire général nous dit dans son rapport, au paragraphe 21 :

“Tous les gouvernements avec lesquels je me suis entretenu m'ont déclaré fermement qu'ils avaient l'intention de traduire les termes de la résolution en une réalité vivante.”

Le Secrétaire général nous dit encore, au paragraphe 22 :

“Il semble néanmoins raisonnable de partir de l'hypothèse que l'intention de tous les gouvernements de traduire par des actes les termes de la résolution se fera de plus en plus sentir et qu'en conséquence la mise en œuvre de la politique de bon voisinage connaîtra un succès croissant.”

104. En outre, le Gouvernement jordanien a cru comprendre antérieurement que le Gouvernement de la République arabe unie avait réaffirmé expressément son adhésion aux principes de non-agression et de non-ingérence énoncés dans la résolution et qu'il s'engageait à fournir toutes les facilités dont l'Organisation des Nations Unies pourrait avoir besoin pour maintenir la “présence” des Nations Unies envisagée en Jordanie. Nous avons également appris avec plaisir qu'il se préparait à prendre des mesures propres à régulariser ses relations avec la Jordanie, notamment en

supprimant les restrictions actuelles à la circulation aérienne, et qu'il désirait parvenir à une modération de la propagande de part et d'autre.

105. D'autre part, mon gouvernement souhaite sincèrement que ces relations redeviennent normales. Toutefois, comme le dit le Secrétaire général au paragraphe 23 de son rapport :

“Pour l'instant, les arrangements d'ordre pratique pris par le Secrétaire général peuvent être développés en partant de l'hypothèse précitée et en vue de consolider les forces qui jouent dans la direction souhaitée. Si, ultérieurement, l'hypothèse se révélait injustifiée, il faudrait reconsidérer les arrangements d'ordre pratique. Dans l'éventualité extrême d'un échec de la politique de bon voisinage, ces arrangements auraient à être aménagés de façon à fournir une garantie plus solide pour la ligne de conduite qu'ils visent à soutenir.”

106. En tout état de cause, le représentant affecté à Amman rendra compte au Secrétaire général de l'évolution de ces relations. Le paragraphe 38 du rapport dispose :

“Les rapports adressés au Secrétaire général par le représentant affecté à Amman ne seraient pas rendus publics à moins qu'il ne soit jugé nécessaire, en raison de la situation, de les distribuer comme documents officiels de l'Organisation des Nations Unies. Une telle distribution, qui pourrait servir de base à une intervention de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité, représente de toute évidence l'autre ligne de conduite que pourrait suivre le Secrétaire général dans les cas qui lui sembleraient exiger des mesures plus énergiques que de simples démarches diplomatiques. Si les rapports faisaient état de faits graves, ces faits pourraient être considérés, dans les circonstances actuelles, comme indiquant que la paix et la sécurité sont mises en danger au sens de l'Article 99 de la Charte. Ce facteur et les possibilités d'action qui seraient ainsi ouvertes au Secrétaire général donnent encore plus de poids aux arrangements envisagés en tant que moyen d'aider à maintenir les buts de la Charte en ce qui concerne la Jordanie.”

107. J'en viens maintenant à la question du retrait des troupes britanniques qui se trouvent en Jordanie. Au cours de nos entretiens avec le Secrétaire général, à Amman, nous sommes parvenus à la conclusion que la question du retrait des troupes étrangères devrait être considérée eu égard non seulement aux arrangements d'ordre pratique dont on peut convenir mais essentiellement à la mise en œuvre dans la région d'une politique de bon voisinage favorisée par ces arrangements.

108. Le Gouvernement jordanien et le Secrétaire général avaient également le sentiment, si je puis m'exprimer ainsi, que la question du retrait des forces devait être examinée parallèlement à la question de l'institution d'une telle politique de bon voisinage. Nous, Jordaniens, pensons que la coopération entre pays arabes pourrait se substituer à l'aide étrangère. La Jordanie a très récemment prouvé, par des faits éclatants, qu'elle en était convaincue. Maintenant que les relations des gouvernements arabes sont en train de redevenir normales, nous prendrons rapidement à notre tour, et en consultation avec le Gouvernement du Royaume-Uni, les mesures nécessaires pour hâter le retrait prochain des troupes britanniques qui se trouvent en Jordanie.

109. Le 25 septembre 1958, la délégation jordanienne a déclaré [758ème séance] que des consultations étaient déjà en cours entre le Gouvernement jordanien et le Gouvernement du Royaume-Uni en vue d'assurer le retrait prochain des troupes, dans l'espoir que la politique de bon voisinage des pays arabes avec la Jordanie progresserait de manière satisfaisante.

110. Aujourd'hui, les membres de l'Assemblée auront noté, d'après le rapport du Secrétaire général, que les Gouvernements de la Jordanie et du Royaume-Uni sont convenus, selon les modalités indiquées, que le retrait commencera au cours du mois d'octobre. Mon gouvernement et le Gouvernement du Royaume-Uni arrêtent actuellement de concert les termes de la déclaration qui fixera la date à laquelle les troupes commenceront à être retirées. On espère que cette déclaration pourra être faite demain, 1er octobre.

111. Il peut y avoir intérêt à rappeler à ce stade que la décision du Gouvernement jordanien de demander l'aide militaire du Royaume-Uni a été prise par le Conseil des ministres, et qu'elle a été appuyée par le vote unanime des deux chambres du Parlement jordanien, avec l'accord du Roi de Jordanie et l'assentiment général de la population. Par conséquent, les termes "agression" et "occupation" qui ont été employés par certains représentants ne peuvent s'appliquer à cette décision légitime prise par un Etat souverain à titre de mesure défensive temporaire.

112. La délégation de la Jordanie se félicite de constater les diverses étapes couronnées de succès qui ont marqué l'examen de l'affaire jordanienne avant d'aboutir aux présents résultats. Lorsque la plainte jordanienne a été soumise à l'Assemblée générale à sa troisième session extraordinaire d'urgence, elle a été bien accueillie. Elle est devenue le centre du débat. La grande majorité des membres de l'Assemblée ont reconnu le bien-fondé des arguments jordanien. En outre, la cause jordanienne a recueilli la sympathie et l'appui des Etats frères de la Jordanie. Les assurances renouvelées données dans la résolution 1237 (ES-III) consacrent expressément cette sympathie et cet appui. Les mesures que la Jordanie a dû prendre pendant la crise se sont révélées judicieuses et appropriées, comme il ressort de cette résolution, adoptée par 80 Membres de l'Organisation, et tendant à ce qu'un dispositif des Nations Unies soit prévu pour la Jordanie dans les circonstances actuelles afin d'aider à maintenir les principes de la Charte et de permettre ainsi le retrait prochain des troupes britanniques qui se trouvent en Jordanie.

113. Les progrès de la cause jordanienne se sont encore affirmés quand nos entretiens avec le Secrétaire général eurent prouvé que notre interprétation de la résolution correspondait à la sienne, et que nos vues se trouvèrent reprises dans son rapport. Nous sommes très reconnaissants à M. Hammarskjöld de la manière dont il va de l'avant pour prendre les "arrangements d'ordre pratique" que prévoit la résolution. Il a déjà prié M. P. P. Spinelli<sup>1</sup> de se rendre à Amman pour mettre en place le nouveau dispositif. Mon gouvernement a été heureux d'accueillir M. Spinelli, ainsi que les personnes qui l'accompagnaient. La délégation jordanienne tient donc à exprimer sa sincère reconnaissance au Secrétaire général pour les résultats remarquables qu'il a obtenus au cours de son dernier séjour dans notre région. Je me permettrai de lui rappeler les

paroles que lui adressait ce cheik âgé d'une tribu bédouine en lui serrant chaleureusement la main: "Revenez dans notre pays. Venez nous voir de nouveau, non pas à titre officiel, mais comme un ami très cher."

114. Enfin, avant de quitter cette tribune, je crois devoir ajouter quelque chose. Au cours du débat, certains représentants qui, sans être Arabes, prétendaient défendre le point de vue arabe, ont pris la parole pour critiquer mon pays et mon gouvernement. Ils ont taxé notre politique nationale de pro-impérialiste et ont voulu nous enseigner ce que doit être le nationalisme arabe. Ils ont décrit notre régime comme un régime servile. Ils ont essayé de donner une image fautive de prestige et de la popularité de notre Roi. Je voudrais demander à ces représentants en quoi nos affaires intérieures les regardent. Je tiens à souligner que la délégation jordanienne n'a jamais discuté la situation intérieure des pays qu'ils représentent, malgré la gravité et l'importance des événements qui se sont déroulés dans certains de ces pays. Mais, puisque ces représentants se sont livrés à des critiques âpres et injustifiées contre mon peuple, je dois leur dire que ceux qui subordonnent le nationalisme au règne d'une doctrine ne devraient pas essayer de blesser les sentiments nationaux des autres. Il est significatif que certaines attaques émanent du représentant d'un gouvernement tel que celui qui est au pouvoir en Hongrie à l'heure actuelle et qui est allé — nul ne l'ignore — jusqu'à persécuter son peuple pour apaiser son maître.

115. La popularité du Roi de Jordanie, l'amour que lui porte son peuple, le prestige de son gouvernement sont autant de réalités qui ne manquent de frapper quiconque vit ou séjourne en Jordanie.

116. La Jordanie a traversé une période de difficultés et de crises successives. Mais nous avons pu en sortir en conservant intacte toute une somme de courage et de confiance. Aucune goutte de sang n'a été versée, aucune balle n'a été tirée; aucune boutique n'a été fermée et aucune protestation ne s'est élevée. Au contraire, les manifestations de confiance et d'enthousiasme envers le Roi et la cause de son peuple ont été impressionnantes.

117. Ma délégation, en toute franchise et en toute honnêteté, invite donc ces représentants à ne pas fonder leurs jugements sur des prémisses fausses. Cela vaudra mieux pour eux et pour le cours du débat. En conclusion, je me réserve de reprendre la parole sur cette question, si la nécessité s'en présente.

118. M. TSIANG (Chine) [traduit de l'anglais]: Permettez-moi avant tout, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la présidence de la treizième session de l'Assemblée générale. Vos hautes qualités personnelles et les services que vous avez rendus à l'Organisation des Nations Unies dans le passé vous désignaient tout particulièrement pour ce poste éminent.

119. Je voudrais également exprimer, au nom de ma délégation, la reconnaissance que nous devons à sir Leslie Munro pour la façon remarquable et constructive dont il a dirigé les débats de la douzième session. Ma délégation tient à lui souhaiter plein succès dans ses futures activités.

120. Pendant le bref espace de 13 années, l'Organisation des Nations Unies a étendu considérablement sa composition et son champ d'activité. En effet, la multitude des tâches dont elle s'occupe avec ses institutions spécialisées et autres organismes est pour le moins

<sup>1</sup> Sous-Secrétaire chargé de l'Office européen de l'Organisation des Nations Unies à Genève.

étonnante. Ma délégation se réjouit de cette expansion. Il est incontestable que, dans les années à venir, l'Organisation assumera plus de tâches encore. Cette évolution, est naturelle et inévitable et, somme toute, saine.

121. Malgré nos occupations et préoccupations multiples, le problème de la paix mondiale demeure notre principal souci. Cette année, en raison de la crise du Moyen-Orient qui s'est déclenchée au début de l'été, puis de la grave situation qui règne dans le détroit de Taïwan depuis le 23 août 1958, nous nous penchons plus que jamais sur ce grave problème de la paix. Bien que les canons communistes pilonnent le territoire de la Chine libre à tout moment, en cette heure même peut-être, je ne suis pas pessimiste et je me refuse à devenir défaitiste.

122. Si nous regardons une carte du monde, nous trouvons encore des zones de lumière, l'hémisphère occidental par exemple. Là nous voyons 22 nations indépendantes qui entretiennent des relations de véritable bon voisinage. Non seulement la paix règne entre elles mais encore chacun y est profondément convaincu que la guerre entre Etats américains est impossible. Les relations entre ces Etats offrent un exemple de l'univers que les Nations Unies ont pour mission d'instaurer. La paix, telle qu'elle est conçue dans la Charte, y règne. Cela est d'autant plus remarquable que, dans l'hémisphère occidental, les Etats diffèrent, en étendue et en puissance, autant que dans toute autre partie du monde.

123. De l'autre côté de l'Atlantique, nous trouvons une autre région pacifique, l'Europe occidentale. De la pointe septentrionale de la Scandinavie jusqu'à l'extrémité méridionale de l'Italie, les Etats connaissent des relations parfaitement pacifiques et amicales. Là également, ce n'est pas seulement l'absence de guerre qui est notable; c'est la conviction universellement répandue que dans cette région aucun Etat, si puissant ou vaste qu'il soit, ne nourrit de desseins agressifs contre ses voisins.

124. Si les relations entre les pays d'Asie ne se dessinent pas encore de façon très nette, c'est pour la seule raison que la plupart d'entre eux n'ont accédé à l'indépendance que depuis quelques années. Néanmoins, il est manifeste que les nouveaux Etats d'Asie aspirent à la paix. Maintenant qu'ils sont indépendants, et la plupart d'entre eux pour la première fois, ils souhaitent goûter en paix la douceur et parfois peut-être la légère amertume de leur nouvelle vie. Ils veulent avoir le temps de résoudre leurs problèmes, qui sont nombreux et complexes.

125. Il reste en Asie et en Afrique un certain nombre de pays où le colonialisme occidental continue d'assombrir l'atmosphère. Toutefois, compte tenu de ce qui a été accompli et de ce qui reste à faire, un examen objectif de la situation révèle un tableau somme toute encourageant. Mon pays qui a, dans le passé, souffert d'une certaine forme de colonialisme, comprend naturellement les sentiments des peuples qui luttent pour leur liberté. Ma délégation est toute disposée à prêter sa collaboration pour élaborer des formules constructives qui permettent de résoudre pacifiquement tous les problèmes coloniaux qui se posent encore.

126. Lorsque nous envisageons la situation mondiale dans son ensemble, nous constatons que, dans les régions où il existe des gouvernements libres, il n'y a pas de menace de guerre ou de tension internationale; bien au contraire, nous voyons des relations pacifiques et

amicales régner entre les Etats. A l'heure actuelle, il n'y a en fait qu'une seule cause importante de préoccupation en ce qui concerne le maintien de la paix dans le monde; c'est la menace du communisme international.

127. Le communisme international constitue une menace pour deux raisons. Tout d'abord, il nie la dignité et la valeur de la personne humaine et fait fi des droits fondamentaux de l'homme; à cet égard, le communisme est bien pire que le colonialisme du XIX<sup>ème</sup> siècle. En second lieu, le communisme constitue une menace en tant qu'instrument de l'impérialisme soviétique. Lorsque le communisme gagne du terrain, c'est la puissance soviétique qui s'étend. Là où le régime soviétique est instauré règne le communisme. A l'heure actuelle, le communisme international est inséparable de l'impérialisme soviétique. Nous pouvons indifféremment appeler cette menace "communisme impérialiste" ou "impérialisme communiste". Jamais le monde ne s'est trouvé devant pareil danger.

128. Examinons le sort de la Hongrie. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, ce pays faisait partie de l'Empire austro-hongrois. Aujourd'hui, il fait partie de l'Empire soviétique. La Hongrie a connu, par expérience, l'ancien et le nouvel impérialisme. Si peu satisfaisante qu'ait été la domination autrichienne, nous sommes entièrement fondés à croire que le peuple hongrois préférerait la domination autrichienne à la domination soviétique actuelle. Dans la révolte comme dans la soumission, la Hongrie a trouvé ses nouveaux maîtres plus brutaux que les anciens. Il est vraiment tragique que la Hongrie, qui s'est libérée de l'ancien impérialisme, ait été à nouveau asservie par l'impérialisme communiste. La tragédie hongroise est un avertissement pour les nouveaux Etats indépendants d'Asie et d'Afrique.

129. Malheureusement, nous autres Chinois, nous avons été en butte à l'impérialisme soviétique plus intensément et pendant plus longtemps que la plupart des autres pays ici représentés. Malheureusement, la Chine est voisine de l'URSS, ayant en commun avec elle la frontière la plus longue du monde. Par la force des circonstances, nous jouons le rôle de gardes-frontières contre le communisme international. Notre dirigeant, le président Tchang Kai-chek, a dû se poser en champion convaincu de l'anticommunisme pendant les 30 années qui viennent de s'écouler. C'est pourquoi le communisme international en a fait la victime de ses calomnies et de ses attaques politiques et militaires.

130. Nous, Chinois, nous sommes anticommunistes. Que pensons-nous du problème communiste? Comment avons-nous combattu le communisme? Comme nous avons plus de 30 années d'expérience en ce domaine, nos réponses à ces questions méritent d'être retenues par l'Assemblée. En outre, comme ces questions touchent à la situation mondiale dans son ensemble, je prendrai quelques minutes du temps de l'Assemblée pour y répondre.

131. Le président Tchang Kai-chek a dit et redit qu'il fallait parer à la menace communiste dans la proportion de 70 pour 100 par des mesures politiques et de 30 pour 100 par des mesures militaires. Tel a été son message au peuple chinois pendant toutes ces années. C'est là plus qu'un message, c'est un programme d'action. Nous avons prêché d'exemple.

132. Dans le domaine politique, l'un des meilleurs moyens d'action contre le communisme consiste à favoriser le progrès économique. Le peuple chinois, comme

beaucoup d'autres dans cette région du monde, désire être mieux nourri, mieux vêtu, mieux logé. C'est le but que nous nous sommes donné dans l'île de Taïwan. Quand nous sommes arrivés à Taïwan, pendant l'hiver de 1945, la récolte annuelle de riz était inférieure à 700.000 tonnes. Elle atteint maintenant 1.700.000 tonnes. Nous avons obtenu ce résultat en aidant les paysans à utiliser de meilleures semences, à fertiliser et à irriguer leurs terres de manière plus rationnelle. Grâce à la réforme agraire, ils sont encouragés à produire davantage. A l'heure actuelle, nous produisons non seulement assez de riz pour la consommation intérieure, mais nous en exportons encore des quantités importantes.

133. Il y a 13 ans, il n'y avait pas d'industrie textile à Taïwan. On importait tout l'habillement. Au cours de ces 13 années, nous avons monté une industrie textile qui suffit entièrement à satisfaire la demande intérieure.

134. Avant la guerre, l'île importait tous ses engrais chimiques du Japon, soit 600.000 tonnes environ par an. Aujourd'hui, nous produisons plus de la moitié de ce dont nous avons besoin. D'ici quelques années, nous pourrions nous suffire à nous-mêmes.

135. A la fin de la deuxième guerre mondiale, les trois quarts des installations d'énergie électrique de Taïwan étaient endommagées. Nous avons non seulement remis en état toutes les centrales qui existaient avant, mais encore nous en avons construit de nouvelles et avons doublé ainsi la capacité d'avant guerre. L'énergie électrique est la clef de l'industrialisation de l'île. Aujourd'hui, Taïwan est l'une des régions d'Asie les plus avancées du point de vue de l'électrification.

136. Nous produisons des quantités considérables de bananes et d'ananas, en partie pour la consommation intérieure, en partie pour l'exportation. Nous sommes également devenus un important producteur de sucre. Sur le marché mondial, Taïwan vient immédiatement après Cuba. L'année dernière, nos exportations de sucre nous ont rapporté 100 millions de dollars. Nous avons créé plusieurs industries nouvelles, comme celles du ciment et de l'aluminium et le raffinage du pétrole. Non seulement ces industries satisfont la demande intérieure, mais encore nous sommes en mesure d'exporter.

137. Il convient de noter qu'en ce qui concerne le développement économique de Taïwan nous avons mis l'accent sur les biens de consommation. On doit reconnaître que la valeur militaire des industries est faible et indirecte. Nous n'avons pas sacrifié la production de riz à celle des canons. En bref, le programme économique de mon gouvernement prouve bien que nous, Chinois, nous pouvons élever notre niveau de vie sous un régime libre, mieux et plus rapidement que sous le régime communiste.

138. Comme bien d'autres peuples, le peuple chinois a souffert d'injustices sociales. Dans les pays agricoles, le problème de la justice sociale est généralement lié à celui du régime foncier. Le prix de la location de la terre était un lourd fardeau pour le fermier chinois. Le gouvernement a réalisé une réforme agraire en deux étapes. Tout d'abord il a ramené le loyer de 50 à 37 pour 100 de la récolte principale. Ensuite, il a aidé le fermier à acheter la terre qu'il cultivait et à en devenir propriétaire. Mon gouvernement y est parvenu en accordant des crédits aux fermiers, pour leur permettre d'acheter la terre en plusieurs versements annuels. Il a également aidé les paysans en promulguant une loi qui oblige les grands propriétaires à vendre leurs terres. Aujourd'hui, la réforme agraire est achevée. Aujourd'hui,

le paysan de Taïwan possède la terre qu'il cultive. Il n'a pas de fermage à payer. La réforme s'est faite de façon pacifique, par des moyens légaux. Elle n'a pas nécessité la suppression d'une classe de la société ni la confiscation de biens. Aujourd'hui, les paysans de l'île sont prospères et satisfaits.

139. L'enseignement est également un aspect important de la lutte contre le communisme. Lorsque nous avons récupéré l'île, après une longue occupation japonaise, nous avons trouvé l'enseignement primaire bien organisé et disposant de moyens suffisants pour permettre à 70 pour 100 des enfants d'âge scolaire de fréquenter l'école. Nous avons construit sur les bases japonaises. Aujourd'hui, 92 pour 100 des enfants fréquentent l'école. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'œuvre accomplie par le Japon était médiocre. Il n'y avait pour l'île qu'une seule université, avec 800 étudiants au total, dont la moitié étaient japonais. A l'heure actuelle, l'Université de Taïwan reçoit environ 6.000 étudiants. En outre, nous disposons d'une école d'ingénieurs, d'une école d'agriculture et d'une école normale, qui comptent chacune de 1.500 à 2.000 étudiants.

140. Voilà certaines des mesures politiques que nous avons prises. L'aide économique qui nous a été généreusement dispensée par les Etats-Unis a contribué dans une large mesure à l'exécution de ce programme. Grâce à une planification intelligente et aux efforts persévérants de mon gouvernement et du peuple chinois, nous avons, je puis le dire sans crainte, utilisé au mieux l'aide économique fournie par les Etats-Unis. Le développement économique de Taïwan a donné des résultats importants et a bénéficié à toutes les classes de la population.

141. Ces programmes économiques, sociaux et culturels, ainsi que d'autres mesures analogues, représentent 70 pour 100 de l'œuvre de Tchang Kai-shek. Les 30 pour 100 restants sont d'ordre militaire. Je tiens à dire d'emblée que nous sommes des réalistes. Tout d'abord, nous savons que nous devons défendre chaque pouce de notre territoire. Nous ne comptons pas sur la générosité de notre ennemi. En cela, nous ne prétendons pas à l'originalité. Nous nous réclamons du droit de légitime défense, comme tous les autres Etats du monde.

142. Nous devons non seulement assurer notre défense, mais encore être prêts à venir à l'aide de nos frères du continent dans leur lutte pour la liberté. Je ne saurais trop répéter que nous sommes des réalistes. Nous aimons la paix autant que personne. Nous ne sommes pas totalement dépourvus de sens commun. Nous n'avons pas l'intention de dresser les 10 millions d'habitants de Taïwan contre les 500 ou 600 millions de Chinois du continent. Nous n'avons aucune raison de combattre nos frères du continent. Toutefois, lorsque, en Chine continentale, notre peuple se révoltera, comme l'a fait le peuple hongrois il y a deux ans; lorsqu'il demandera notre aide, nous lutterons à son côté pour la cause de la liberté. Tel est notre programme de reconquête du continent, ni plus ni moins.

143. Lorsqu'en Chine continentale notre peuple se soulèvera et demandera notre aide, nous ne saurons rester insensibles à son appel. Dans ces conditions, nous ne pouvons pas laisser à l'Organisation des Nations Unies, ni à des commissions spéciales ou à des représentants spéciaux de l'Assemblée générale, le soin de discuter du sort du peuple du continent, comme cela s'est passé, il y a deux ans, pour la nation hongroise. Au cas où se produirait un soulèvement national, nous

sommes moralement tenus de nous précipiter au secours de nos frères avec toute notre puissance et toutes nos forces.

144. Le peuple chinois est généralement respectueux des lois et résigné. Toutefois, lorsqu'il est acculé au désespoir, il sait combattre avec courage contre l'oppression et la tyrannie. Au cours de ses 3.000 ans d'histoire, le peuple chinois a renversé bien des dynasties établies depuis longtemps ou d'autres plus récentes mais non moins puissantes.

145. A l'époque moderne, les tyrans ont plus de moyens d'oppression à leur disposition que dans le passé. Le peuple du continent le sait, et nous le savons aussi à Taïwan. Les communistes savent endoctriner le peuple. Ils dirigent tout sur le continent, qu'il s'agisse de l'alimentation, de l'habillement ou des livres, des journaux et des réunions publiques. Une révolte populaire ne peut pas être fomentée artificiellement sur le continent, de l'extérieur. Elle n'aura lieu que lorsque le peuple aura sondé son cœur et son âme et en aura conclu qu'il ne lui reste qu'une solution, la révolte armée.

146. Dans sa déclaration de l'an dernier [689<sup>ème</sup> séance], M. Hu Shih, qui était le porte-parole de ma délégation au cours de la discussion générale, a décrit la situation existant sur le continent et a notamment mentionné le cas des intellectuels et des étudiants chinois après la révolte hongroise. Il y a une semaine, lors du débat sur la question de la représentation de la Chine, j'ai communiqué à l'Assemblée [753<sup>ème</sup> séance] certains renseignements concernant la situation sur le continent. Je ne veux pas y revenir aujourd'hui. Je recommande aux représentants la lecture d'un ouvrage récent, *Black Book on Red China*, écrit par l'auteur réputé, M. Edward Hunter. Les communistes ajoutent la famine causée par l'homme à la famine d'origine naturelle. En outre, ils obligent le peuple chinois à renier son patrimoine spirituel. Connaissant notre propre peuple, nous sommes persuadés qu'il fera, avec courage, son choix entre la mort et la liberté comme il l'a toujours fait au cours des 3.000 ans de son histoire. Lorsqu'il aura fait son choix, nous, habitants de la Chine libre, n'aurons pas à choisir, car ce choix sera forcément le nôtre.

147. Cette fois, ce sont les îles côtières qui sont l'occasion de l'inquiétude générale. Je constate qu'un certain nombre des orateurs qui m'ont précédé condamnent le recours à la force et lancent à toutes les parties directement intéressées un appel à la circonspection et à la modération. Je comprends les motifs qui ont poussé ces orateurs et j'en reconnais la valeur; ils sont sincèrement animés par un esprit de charité envers tous et n'éprouvent d'hostilité envers personne. Fidèle à la tradition chinoise, mon gouvernement a pratiqué et continuera à pratiquer les vertus que nous admirons: l'amour de la paix, la modération et la raison. En fait, nous avons été modérés, même dans l'exercice de notre droit de légitime défense. Un grand nombre de mes compatriotes critiquent mon gouvernement pour cette modération; ils soutiennent que la circonspection, en matière de légitime défense, est un vice et non une vertu. Le Secrétaire aux affaires étrangères du Royaume-Uni et le Ministre des affaires étrangères des Philippines n'ont qu'à lire les journaux chinois de Hong-kong et de Manille pour se faire une idée de l'opinion publique chinoise.

148. En ce qui concerne la grave situation qui existe dans le détroit de Taïwan, je ne veux rien dire ici qui

puisse être interprété comme une provocation car je ne tiens pas à compromettre les efforts déployés par les Etats-Unis pour maintenir la paix. Je voudrais toutefois attirer l'attention de l'Assemblée sur un certain nombre de faits fort simples. En premier lieu, les îles côtières dont il s'agit nous ont toujours appartenu. Nous ne nous en sommes pas emparés par la force. Deuxièmement, elles ont une très grande valeur stratégique. Elles pourraient être utilisées de façon très dangereuse pour nous si elles étaient occupées par les communistes. Troisièmement, ces îles ont une valeur politique d'une extrême importance. Elles sont pour nous ce qu'est Berlin pour l'Allemagne de l'Ouest. Enfin, mon gouvernement y voit des postes avancés, non des bases militaires. L'effectif des garnisons y a été augmenté au cours de ces dernières années. Toutes les fois que les communistes les ont bombardées, nous avons jugé nécessaire d'augmenter le nombre de leurs défenseurs. Mais il importe de bien noter qu'aucun soldat de ces garnisons n'a jamais essayé de débarquer sur la rive opposée. Les canons installés sur ces îles n'ont jamais servi qu'à répondre aux tirs venus d'en face. Avant le 23 août 1958, le détroit de Taïwan était calme. Les bombardements qui ont commencé le 23 août ont été une surprise complète.

149. Certains nous disent: "Vous feriez mieux d'abandonner ces îles dans l'intérêt de la paix." Il y a quatre ans, à l'occasion d'une crise semblable à celle-ci, on nous a fait une suggestion identique. Les îles qui étaient en jeu à l'époque étaient les Tatchen. Nous avons évacué les îles Tatchen pour servir la cause de la paix. Aujourd'hui, il s'agit de Quemoy, de Matsu et de Taïwan. Nous avons découvert que la politique de l'abandon ne rapporte rien. L'appétit de l'ennemi augmente en mangeant. Nous défendrons l'ensemble du territoire qui est soumis à notre juridiction.

150. Le communisme international suit un plan pré-établi. Lorsque l'URSS a exigé le retrait des troupes américaines du Liban et des troupes britanniques de la Jordanie, les communistes chinois se sont associés sans réserve à cette demande. Maintenant que les communistes chinois revendiquent les îles côtières et Taïwan même, l'Union soviétique les appuie à son tour. En fait, l'union des communistes dans le Proche-Orient et l'Extrême-Orient a présenté, ces dernières années, un contraste marqué avec le désaccord des nations libres. Le moment est venu pour le monde libre de s'unir, lui aussi, jusqu'à un certain point. Écoutons les sages paroles de l'ancien président Truman, telles qu'on pouvait les lire dans le *New York Times* du 14 septembre 1958:

"La situation de Quemoy et de Matsu n'est pas un problème local isolé. C'est un aspect d'une crise qui intéresse le monde entier et il faut le traiter comme élément important de la lutte pour survivre."

151. Toutes les nations libres sont les victimes éventuelles du communisme international. Le tout est uniquement une question de temps. Si la Chine libre perd de sa puissance, l'Asie du Sud-Est en perdra elle aussi et le monde libre tout entier sera affaibli d'autant. Acheter la paix au prix du territoire d'un autre pays libre est incontestablement un signe d'imprévoyance. Acheter la paix aux dépens de principes est également la marque d'une politique à courte vue. En cette heure d'épreuve, ma délégation adresse un appel à l'aide à l'ensemble du monde libre. L'unité du monde libre est la condition de la paix mondiale.

La séance est levée à 13 h. 10.